



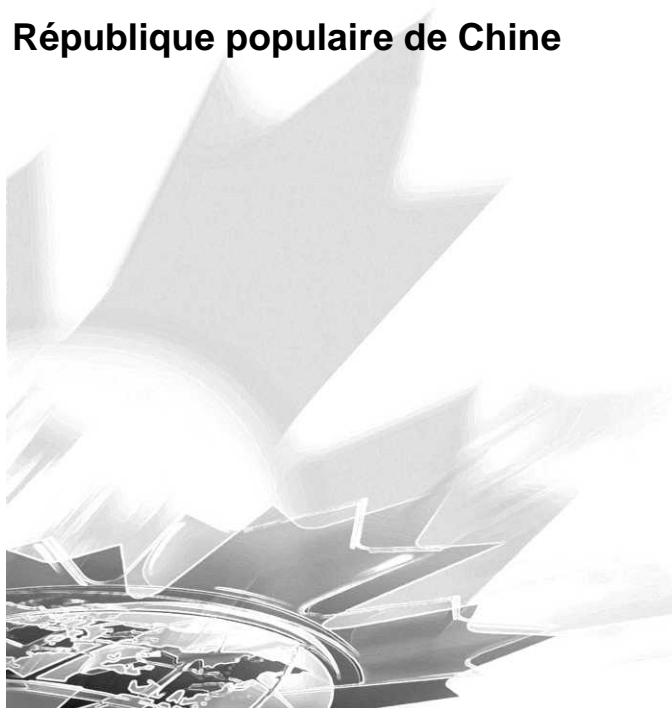
# IMMIGRATION Canada

Regroupement familial

**Parrainage d'un époux,  
d'un conjoint de fait,  
d'un partenaire  
conjugal ou d'un  
enfant à charge, qui  
réside hors du Canada**

**Partie 3 :  
Directives propres au  
bureau des visas**

République populaire de Chine



## Table des matières

**Appendice A** - Liste de contrôle

**Appendice B** - Certificats de police et attestations d'absence de casier judiciaire

**Appendice C** - Spécifications pour photographies

**Appendice D** - Instructions médicales

Ce guide est produit gratuitement par  
Citoyenneté et Immigration Canada et ne  
doit pas être vendu aux requérants.

**This guide is also available in English**

# Appendice A

## Liste de contrôle - Immigrant

---

Rassemblez tous les documents de la liste qui sont appropriés dans votre situation. Cochez-les (☑) sur la liste et joignez cette dernière à vos documents (avec un trombone). Envoyez les originaux de vos formulaires de demande d'immigration (voir 1 à 5 plus bas) et des certificats de police. N'envoyez que des photocopies de tous vos autres documents, sauf indication contraire. Si vos documents ne sont ni en français ni en anglais, envoyez une traduction légalisée (certifiée) avec une copie des documents originaux.

<b>FORMULAIRES D'IMMIGRATION</b> Assurez-vous d'avoir bien répondu à toutes les questions et d'avoir signé les formulaires, le cas échéant. Envoyez les formulaires remplis à votre répondant avec tous les documents à l'appui.	
<b>1</b>	<b>Demande de résidence permanente.</b> — Ce formulaire est rempli par vous, le demandeur principal. <input type="checkbox"/>
<b>2</b>	<b>Annexe 1</b> — Vous-même et chacun des membres de votre famille âgés de 18 ans et plus devez remplir votre propre copie de l'Annexe 1 — Antécédents/Déclaration. <input type="checkbox"/>
<b>3</b>	<b>Renseignements additionnels sur la famille</b> — Vous-même et chacun des membres de votre famille de 18 ans et plus devez remplir votre propre copie du formulaire. <input type="checkbox"/>
<b>4</b>	<b>Questionnaire de l'époux, du conjoint de fait ou du partenaire conjugal</b> — Si votre répondant est votre époux, conjoint de fait ou partenaire conjugal, remplissez le questionnaire. <input type="checkbox"/>
<b>5</b>	<b>Recours aux services d'un représentant</b> — Si vous voulez que nous fassions affaire avec un représentant qui agira en votre nom, assurez-vous de remplir et signer le formulaire <i>Recours aux services d'un représentant</i> (IMM 5476). <input type="checkbox"/>  Sachez que si vous désignez un représentant, nous ne communiquerons qu'avec cette personne ou entreprise tant que l'autorisation sera en vigueur. Toute demande concernant le traitement de votre demande doit nous être acheminée par votre représentant, le cas échéant. Si vous désignez un représentant autre que votre répondant, nous n'accuserons réception d'aucune demande de renseignements transmise par vous directement au bureau des visas ni n'y donnerons-nous suite. Pour de plus amples informations, consultez notre site Web à <a href="http://www.hongkong.gc.ca">www.hongkong.gc.ca</a> ou à <a href="http://www.beijing.gc.ca">www.beijing.gc.ca</a> .
<b>6</b>	<b>DOCUMENTS D'IDENTITÉ ET D'ÉTAT CIVIL</b> <input type="checkbox"/> Vous devez fournir les documents énumérés ci-dessous pour vous-même, votre époux ou conjoint de fait, s'il y a lieu, et les enfants à votre charge : <ul style="list-style-type: none"><li>- les certificats de naissance, d'adoption, de mariage, de divorce, de décès ainsi que les jugements irrévocables nisi (résidents de Hong Kong), le cas échéant. Nota : Pour les résidents de la République populaire de Chine, les certificats de parenté ne sont pas acceptés à titre de preuve des liens de parenté;</li><li>- les ordonnances de garde, le cas échéant, pour les enfants dont vous avez la garde et la preuve que vous avez respecté toutes les obligations liées à ces ordonnances;</li><li>- si vous êtes divorcé ou séparé, le consentement de l'autre parent biologique à ce que l'enfant à votre charge quitte son pays de résidence pour déménager au Canada;</li><li>- une photocopie de la page de données biographiques qui figure dans votre passeport (la durée de validité du passeport doit être d'au moins 18 mois). S'il vous est impossible de joindre de document avec votre demande, vous pourrez le soumettre plus tard;</li><li>- pour les citoyens de la République populaire de Chine et les requérants de Taïwan, une copie certifiée/légalisée des registres de ménage (« hukou »).</li></ul>

**Nota** : Les requérants de la RPC doivent joindre les certificats notariés originaux des documents susmentionnés, accompagnés d'une photocopie de l'original du document délivré par les bureaux gouvernementaux de la RPC gérés par l'Administration civile (par exemple, les certificats de mariage sont délivrés par le Bureau du gouvernement du peuple de votre village, ville, comté ou province).

**7 RENSEIGNEMENTS SUR LES ENFANTS**



Pour les enfants de 16 ans et plus, une preuve de leur état matrimonial.

Si vos enfants sont âgés de 22 ans ou plus, vous devez, pour chacun de ces enfants, prouver

- qu'il a poursuivi sans interruption des études à temps plein depuis avant l'âge de 22 ans (dossiers scolaires complets y compris les relevés de notes, les confirmations d'inscription, les reçus pour le paiement des frais de scolarité, les registres des présences indiquant le nombre total d'heures de cours par semaine, les résultats d'examens, les résultats de l'examen d'entrée de l'École nationale –EEEN– administré aux étudiants de la RPC, etc.) et
- qu'il n'a pas cessé de dépendre depuis avant l'âge de 22 ans du soutien financier de l'un ou l'autre de ses parents.

**8 DÉCLARATION DES MEMBRES DE LA FAMILLE QUI NE VOUS ACCOMPAGNENT PAS**



Si des membres de votre famille n'ont pas l'intention d'émigrer au Canada avec vous, vous devez produire en même temps que votre demande une déclaration solennelle légalisée qui

- précise qui sont ces personnes et quel est leur lien de parenté avec vous,
- fait état de votre intention de venir au Canada sans elles, et
- indique si vous voulez que ces personnes soient admissibles à un éventuel parrainage de votre part une fois que vous vous serez établi au Canada.

Les membres de votre famille ne vous accompagnant pas au Canada doivent néanmoins satisfaire aux exigences en matière de santé et de sécurité en même temps que vous (voir le **Nota** ci-après). Ils demeureront admissibles à un parrainage de votre part à titre de membres de la catégorie du regroupement familial après que vous vous serez établi au Canada tant qu'ils seront soit votre époux, soit votre conjoint de fait, soit votre enfant à charge tel que défini par la *Loi* et le *Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés*.

**Nota** : Si au nombre des membres de votre famille ne vous accompagnant pas au Canada vous comptez un époux dont vous êtes légalement séparé ou des enfants dont vous n'avez pas la garde juridique, il n'est pas nécessaire de soumettre ces derniers à un contrôle. Toutefois, si vous ne le faites pas, vous ne pourrez les parrainer plus tard. Par conséquent, il peut être souhaitable qu'ils se soumettent aux examens médicaux et à la vérification de leurs antécédents dans le cadre de votre demande pour parer à d'éventuels changements de votre situation. En ce cas, veuillez exposer dans la déclaration votre intention d'exercer votre droit de les parrainer plus tard.

**9 PREUVE DE LIENS DE PARENTÉ AVEC LE RÉPONDANT**



Si vous êtes parrainé par votre époux, votre conjoint de fait ou votre partenaire conjugal, vous devez envoyer une preuve du lien qui vous unit à votre répondant comme des photos de mariage ou des photos de vos sorties ensemble, des lettres adressées à vous et à votre répondant (y compris les enveloppes portant le cachet de la poste), des factures de téléphone montrant des communications entre vous et votre répondant. **Nota** : Vos photos ne doivent pas être placées dans des classeurs, albums, cadres ou autres accessoires de rangement. N'envoyez pas de vidéodisques (DVD) ou de bandes vidéo ni de cartes de souhaits musicales ou autres documents semblables renfermant des pièces mécaniques ou électroniques.

La preuve des visites que vous a rendues votre répondant, comme des billets d'avion, des cartes d'embarquement, des photocopies des pages du passeport de votre répondant avec les timbres d'entrée et de sortie du pays et des pages où figurent ses données biographiques.

<b>10</b>	<p><b>CERTIFICATS DE POLICE ET ATTESTATIONS D'ABSENCE DE CASIER JUDICIAIRE</b></p> <p>Les certificats de police ou attestations de bonne conduite pour chaque pays où vous et tout membre de votre famille ayant 18 ans ou plus avez résidé six mois ou plus, depuis l'âge de 18 ans. Vous devez joindre les originaux. Se reporter à l'appendice B pour des renseignements supplémentaires.</p> <p>Vous devez soumettre l'original de vos empreintes digitales directement aux services effectuant les vérifications policières.</p> <p>Si vous avez obtenu des certificats de police de pays dont les autorités doivent nous transmettre les résultats directement, veuillez nous le laisser savoir en joignant à votre demande une brève note explicative.</p> <p>Nota : Une fois terminée l'évaluation de votre demande, nous vous ferons parvenir, le cas échéant, une lettre d'instructions pour vous permettre d'obtenir un certificat de bonne conduite de Hong Kong.</p>	<input type="checkbox"/>
<b>11</b>	<p><b>PREUVE DE L'EXAMEN MÉDICAL</b></p> <p>Joignez les copies 2 du Rapport médical- Section A signées et remises par le médecin désigné à chacun des membres de votre famille lors de l'examen médical. Veuillez vous reporter à l'appendice D pour des précisions supplémentaires.</p>	<input type="checkbox"/>
<b>12</b>	<p><b>PHOTOS</b></p> <p>Joignez une série de cinq (5) photos récentes de vous-même et de chacun des membres de votre famille. Conformez-vous aux directives de votre guide (voir <b>Photos</b> dans la section sur la façon de remplir la Demande de résidence permanente au Canada) et à celles de l'appendice C, <a href="#">Spécifications pour photographies</a>.</p>	<input type="checkbox"/>
<b>13</b>	<p><b>ADRESSE EN CARACTÈRES CHINOIS</b></p> <p>Là où on vous l'indique, fournissez votre adresse en caractères chinois aussi bien qu'en français, y compris le code postal, pour que le bureau des visas puisse, au besoin, rapidement communiquer avec vous. L'adresse postale que vous indiquez doit correspondre à l'adresse résidentielle d'une personne ou à l'adresse d'affaires d'une entreprise. <b>Un numéro de case postale n'est pas satisfaisant.</b></p> <p>Si vous désignez une personne ou une entreprise pour vous représenter, nous acheminerons toute correspondance à cette personne ou entreprise à l'adresse que vous nous aurez communiquée. Il vous incombe de vous assurer que l'adresse est fiable et de nous faire part de tout changement le plus tôt possible. Autrement, les délais pour traiter votre demande pourraient s'allonger de façon significative et vous pourriez même vous exposer à un refus.</p> <p>Si vous présentez votre demande à Beijing, joignez à votre demande huit (8) étiquettes indiquant votre adresse en chinois.</p>	<input type="checkbox"/>

Placez tous les documents dans une enveloppe scellée et envoyez le tout à votre répondant.

**Si votre demande est incomplète ou n'est pas accompagnée des documents à l'appui énumérés dans la présente liste, elle vous sera renvoyée et vous devrez la présenter de nouveau avec tous vos documents.**

Si vous avez accès à l'Internet, consultez le site Web de notre bureau à [Beijing](#) ou à [Hong Kong](#) pour des renseignements à jour concernant nos procédures et normes de service.

# Appendice B

## Certificats de police ou attestations d'absence de casier judiciaire

---

Lorsque vous demandez un certificat de police, vous devez fournir, pour chaque personne, les documents suivants :

- une demande de certificat de police ou d'attestation d'absence de casier judiciaire dûment remplie (reportez-vous à la lettre type ci-jointe. Vous pouvez faire des photocopies de cette lettre pour chaque personne qui doit présenter une lettre ou un formulaire). Vous trouverez aussi ci-dessous des instructions plus précises selon votre pays d'origine.
- tout formulaire supplémentaire d'un pays qui figure au deuxième tableau de la section sur les **exigences sécuritaires** dans le *Guide de l'immigrant*, au besoin.
- les empreintes digitales, au besoin. Si vous habitez à Hong Kong, vous devez présenter la lettre ci-jointe (qui est adressé à la « Hong Kong Police Certificate of No Criminal Conviction Office ») à la police de Hong Kong pour obtenir un relevé d'empreintes digitales.

Les certificats vous seront envoyés directement. Si vous avez du mal à obtenir un certificat dans un des pays où vous avez vécu pendant six mois ou plus après avoir atteint l'âge de 18 ans, avisez-en votre répondant le plus rapidement possible. Joignez une explication écrite à votre demande et une lettre originale des autorités policières confirmant qu'elles ne délivreront pas de certificat.

**Nota :** Vous devez obtenir vos certificats **avant** de présenter votre demande sauf en ce qui concerne le certificat d'absence de casier judiciaire émise par les autorités de Hong Kong. Voir les instructions pour Hong Kong ci-dessous.

### Adresses et directives pour chaque pays

<b>CANADA</b>	<p>Les demandeurs doivent se rendre dans un poste de police local pour faire prendre leurs empreintes digitales et ensuite les envoyer à la GRC à l'adresse ci-dessous. Veuillez inclure une lettre comprenant les renseignements suivants : nom et prénom (y compris le nom de jeune fille et, s'il y a lieu, le nom écrit selon la graphie originale — en arabe, en chinois ou autre), le sexe, la date et le lieu de naissance, la nationalité et toutes les adresses (accompagnées de dates précises) au cours de votre séjour au Canada. Vous devez mentionner dans votre lettre que vous demandez à immigrer au Canada. Vous pouvez utiliser le modèle ci-joint.</p> <p><i>Les demandeurs qui habitent maintenant</i> au Canada de façon temporaire doivent se rendre dans un poste de police local pour faire prendre toutes leurs empreintes digitales, puis les envoyer à la GRC à l'adresse ci-dessous accompagnée des renseignements mentionnés dans le paragraphe précédent.</p> <p>GRC/RCMP Service de l'identification/Identification Services 1200, promenade Vanier Ottawa (Ontario) K1A 0R2 Canada</p> <p>Pour plus d'information, visitez : <a href="http://www.rcmp-grc.gc.ca">www.rcmp-grc.gc.ca</a></p>
---------------	--

<b>ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE</b>	Tous les demandeurs de plus de 18 ans qui ont résidé aux États-Unis pendant six mois ou plus doivent obtenir une attestation d'absence de casier judiciaire du FBI. L'adresse du FBI est : FBI, Criminal Justice Information Services Division (CJIS Division), SCU, Mod D-2, 1000 Custer Hollow Road, Clarksburg, WV 26306 États-Unis
<b>HONG KONG</b>	Une lettre d'instructions pour vous permettre de présenter une demande de certificat à la police de Hong Kong vous sera envoyée à la réception de votre formulaire de demande rempli. Vous devez remplir le formulaire avant de vous rendre au bureau qui délivre les attestations d'absence de casier judiciaire.
<b>MACAO</b>	Si vous habitez ou avez habité à Macao, vous devez communiquer avec les <i>Servicios de Identificacao de Macau</i> , Caixa Postal 1089, Macao. Tél. : (853)335462 Télécopieur : (853) 561610.
<b>NOUVELLE- ZÉLANDE</b>	Pour obtenir un certificat de police ou un extrait de casier judiciaire de la Nouvelle-Zélande, vous devez d'abord obtenir du consulat général un formulaire de renseignements supplémentaires pour autoriser la police de Nouvelle-Zélande à communiquer les renseignements au consulat général.
<b>RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE</b>	Si vous résidez à Hong Kong, mais que vous avez déjà résidé en République populaire de Chine, vous pouvez obtenir un certificat de la police de la République populaire de Chine en vous adressant à l'une des principales succursales de plusieurs banques de propriété chinoise se trouvant dans le territoire. Si vous habitez actuellement en République populaire de Chine, vous devez communiquer avec le bureau de sécurité publique local.
<b>ROYAUME-UNI</b>	Vous pouvez obtenir une déclaration en vertu de la <i>Data Protection Act</i> attestant si vous avez été ou non reconnu coupable d'infractions criminelles. Vous devez demander votre « Prosecution/Conviction History » et non un certificat de police. Si vous avez habité à Londres, vous devez écrire à l'adresse suivante : Subject Access Office, Metropolitan Police Service, Freepost, London, SW1H 0YY. Il faut remplir un formulaire, que l'on peut se procurer auprès du Subject Access Office, et acquitter un droit. Si vous avez habité à l'extérieur de Londres, vous devez écrire au Bureau de protection des données du Quartier général de la police (« Data Protection Office, Police Headquarters ») du comté où vous avez résidé.
<b>TAÏWAN</b>	Si vous avez habité en Taïwan, vous devez communiquer directement avec le bureau de police.



## Demande de certificat de police ou d'attestation d'absence de casier judiciaire et autorisation de communiquer des renseignements

À l'intention des autorités policières et des services compétents :

Citoyenneté et Immigration Canada exige de la personne dont le nom figure ci-dessous qu'elle obtienne un certificat de police **original** de tous les pays où elle a vécu pendant six mois ou plus dans les 10 dernières années. (Cette exigence ne s'applique qu'au pays où la personne a vécu **après avoir atteint l'âge de 18 ans.**) Le demandeur a fourni, dans l'encadré ci-dessous, des précisions qui pourraient vous aider à traiter la demande et il a également signé le formulaire vous autorisant à nous communiquer ces renseignements.

Veuillez envoyer le certificat de police directement **au demandeur**. Si vous ne pouvez pas fournir de certificat ou d'attestation, veuillez en informer le demandeur par écrit. Merci.

Nom de famille				Prénom(s)			
Autre(s) nom(s) de famille (nom de jeune fille, nom de mariage précédent)							
Nom en caractères d'origine (p. ex.e, en persan, arabe chinois, etc.)							
Date de naissance		Jour	Mois	Année	Lieu de naissance		Sexe <input type="checkbox"/> Homme <input type="checkbox"/> Femme
Citoyenneté							
Adresse actuelle (numéro, rue, ville, province, État, code postal, pays)							
De		À		Adresse résidentielle en _____ (nom du pays)			
Mois	Année	Mois	Année				
J'autorise les autorités policières ou les services compétents du pays ou de l'État susnommé à communiquer aux autorités canadiennes de l'Immigration des précisions sur toute condamnation antérieure au criminel qui pourrait exister.							
_____ Signature du demandeur				Date _____ Jour Mois Année			



## Hong Kong Police Certificate of No Criminal Conviction Office

B1 Floor, Trade Department Tower  
 700 Nathan Road  
 Kowloon  
 Hong Kong

Madame, Monsieur,

**OBJET : Production d'un relevé d'empreintes digitales fourni aux fins de recherche d'un casier judiciaire à l'étranger en vue d'immigrer au Canada**

Pour que leurs demandes de résidence permanente au Canada soient évaluées, les requérants et/ou les personnes à leur charge qui les accompagnent (voir liste ci-dessous) doivent présenter le relevé de leurs empreintes digitales afin de vérifier s'ils ont été condamnés pour infractions criminelles.

Nous vous saurions gré d'établir un relevé d'identification dactyloscopique et de le transmettre directement au requérant.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Veuillez agréer, Monsieur, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Consulat général

Nom du (des) demandeur(s)	No IDHKG	Doit présenter un relevé d'empreintes digitales pour obtenir un certificat de police du pays ou de l'État suivant :

**CETTE DÉCLARATION DOIT ÊTRE REMPLIE PAR LE REQUÉRANT PRINCIPAL :**

Je déclare faire la présente demande en vue de présenter une demande d'immigration au Canada et sans aucun autre motif.

\_\_\_\_\_  
 Signature du demandeur principal

\_\_\_\_\_  
 Date



# Appendice C

## Spécifications pour photographies

---

### Notes au demandeur

**APPORTEZ CECI CHEZ LE PHOTOGRAPHE**

- Les photographies requises pour l'immigration **sont différentes** des photos passeport.
- Assurez-vous de fournir le nombre de photographies spécifié dans la **Liste de contrôle**.

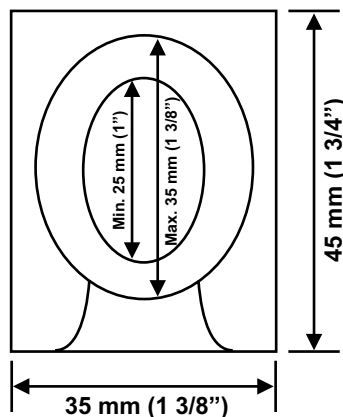
### Notes au photographe

#### Les photographies doivent :

- montrer une vue de face complète de la tête et des épaules, la figure étant centrée au centre de la photo;
- avoir un **arrière-plan uni, blanc**;
- être identiques (en noir et blanc ou couleur), reproduites à partir du même négatif sans retouches ou exposées en même temps par image composite ou chambre multi-objectifs.

#### Les photographies doivent :

- mesurer entre 25 mm et 35 mm du menton au sommet de la tête;
- avoir 35 mm x 45 mm de dimension finie.



# Appendice D

## Instructions médicales

Les instructions ci-dessous ne s'appliquent qu'aux personnes

- qui sont membres de la catégorie du regroupement familial, plus précisément l'**époux**, le **conjoint de fait**, le **partenaire conjugal** ou l'**enfant à charge** du répondant et dont la demande de résidence permanente est traitée dans un bureau canadien des visas;
- qui sont des membres de leur famille.

Si vous n'êtes pas l'une des personnes désignées ci-dessus, **NE** remplissez **PAS** ce formulaire. Si vous le faites, les résultats de votre examen médical ne seront pas valides et vous aurez à subir de nouveau cet examen, en plus d'acquitter les frais qui l'accompagnent. Si vous êtes citoyen ou résident permanent du Canada, vous n'êtes pas tenus de subir l'examen médical.

Si vous êtes l'une des personnes désignées ci-dessus, vous-même et chacun des membres de votre famille, s'il y a lieu, devez remplir votre propre copie de cette feuille d'instructions. Faites suffisamment de photocopies pour répondre à vos besoins, avant de commencer à remplir les cases ci-dessous.

### 1. Personne à examiner

Nom de famille

Prénom(s)

Date de naissance

Jour	Mois	Année
/	/	

Pays de naissance

Sexe

Homme

Femme

Lien avec le répondant

Époux

Partenaire conjugal

Conjoint de fait

Enfant à charge

Adresse\*

Numéro de téléphone

### 2. Demandeur principal, si différent de la personne en 1.

Nom de famille

Prénom(s)

Date de naissance

Jour	Mois	Année
/	/	

Adresse\*

### 3. Bureau des visas chargé de traiter le dossier

\*Si vous résidez en Chine, il importe que vous donniez votre adresse tant en pinyin qu'en français pour nous permettre de communiquer avec vous si nous avons besoin de renseignements médicaux supplémentaires.

Prenez un rendez-vous avec l'un des médecins (appelés aussi médecins désignés — MD) figurant sur la liste jointe. Le MD aura besoin de l'Appendice D pour remplir les formulaires médicaux voulus pour vous-même et tous les membres de votre famille tenus de subir l'examen médical. L'un de ces formulaires, le *Rapport médical — Section A* (IMM 1017 DCF), servira à joindre le dossier médical au dossier d'immigration.

Lorsque les membres de votre famille (s'il y a lieu) ou vous-même vous présentez à votre examen médical, ayez sur vous le présent formulaire dûment rempli pour chaque personne. Si vous ne l'avez pas sur vous ou si les cases de l'Appendice D ne sont pas bien remplies, le MD ne sera pas en mesure de remplir le formulaire IMM 1017 DCF et notre Bureau médical régional (BMR) ne pourra pas étudier les résultats de votre examen médical, ce qui empêchera le traitement de votre demande.

Si vous remettez, pour vous-même et pour chacun des membres de votre famille, un Appendice D bien rempli, le MD remplira alors les formulaires médicaux voulus et les enverra à notre BMR.

**Le MD vous remettra la seconde copie du formulaire IMM 1017 DCF attestant que vous avez bien subi l'examen. Vous devez envoyer cette copie à votre répondant avec votre demande d'immigration. Ce formulaire est très important pour que nous puissions joindre votre dossier médical au dossier de l'immigration. Aucune photocopie n'est acceptée. Si vous la perdez, vous ne pourrez en obtenir un duplicata; vous serez obligé de subir de nouveau l'examen médical et d'acquitter les frais qui l'accompagnent.**

La personne examinée par le médecin ou, si cette personne est un mineur, l'un des deux parents ou le tuteur pourrait se voir demander de signer le formulaire IMM 1017 DCF.

En plus de l'Appendice D, les membres de votre famille et vous-même devez vous assurer d'avoir ce qui suit sur vous :

- votre passeport et celui de chaque membre de votre famille (s'il y a lieu), plus une photocopie de la page des données biographiques de chaque passeport. Si l'un des passeports n'est pas à votre disposition, ayez sur vous une pièce d'identité officielle comportant la photographie et la date de naissance de la personne en question;
- les paires de lunettes ou les lentilles cornéennes de chaque membre de la famille, si vous en portez;
- tous les rapports médicaux antérieurs, s'il y a lieu. Vous devez mentionner au médecin examinateur toute maladie, tout problème médical présent ou passé, et lui fournir toutes les pièces à l'appui, tels des bilans de santé, des traitements, des ordonnances, etc.;
- cinq photos récentes, prises dans les six mois précédant la date de l'examen, et, s'il y a lieu<sup>(1)</sup>, un négatif de vous-même et des membres de votre famille (voir l'Appendice C pour les spécifications concernant les photos).

<sup>(1)</sup> Les personnes vivant au Bhoutan, en Inde, au Nepal, au Pakistan, aux Philippines, au Sri Lanka et au Vietnam doivent fournir un négatif en plus des cinq photos.

Nous ferons l'examen de vos résultats médicaux pour déterminer s'il y aurait une raison médicale quelconque qui vous empêcherait, vous ou les membres de votre famille, à immigrer au Canada.

Le MD vous demandera, à vous-même et aux membres de votre famille, de remplir et de signer, en sa présence, votre propre copie du Rapport médical — Section B (formulaire IMM 5419). Il procédera ensuite à l'examen, lequel comprend : un examen physique complet de chaque membre de la famille; une radiographie pulmonaire et un rapport du radiologue pour chaque membre âgé de 11 ans ou plus; une analyse du sang pour chaque membre âgé de 15 ans ou plus; une analyse d'urine pour chaque membre âgé de 5 ans ou plus; une analyse de la séropositivité au sida pour chaque membre âgé de 15 ans ou plus, ainsi que pour tout enfant ayant eu une transfusion de sang ou de produits du sang, ou qui aurait une mère séropositive.

Si vos résultats médicaux sont satisfaisants, ils sont valides pour une durée d'un an à compter de la date d'examen. En conséquence, vous devriez vous arranger pour que la date de votre examen médical précède d'aussi près que possible la date où vous enverrez votre demande d'immigration à votre répondant.

Si le traitement de votre demande de résidence permanente est retardé et que nous ne pouvons rendre une décision concernant celle-ci avant que vos examens médicaux ne soient périmés, il vous faudra subir de nouveau l'examen médical.

# **LISTE DES MÉDECINS DÉSIGNÉS (MD)**

---

<http://www.cic.gc.ca/francais/contacts/medecins.html>